UNION REGIONALE CFDT DES CHEMINOTS PACA
19 rue Benedict – 13001 Marseille
☏ : 04.91.50.81.67 🖶 : 09.55.36.53.67 SNCF 521 885
region@cfdtcheminotspaca.com / www.cfdtcheminotspaca.com

Brèves CFDT du CER du 27/09/12

Externalisation des charges de travail

Comme à son habitude, le Directeur de Région n'a pas voulu commenter les sujets d'ordre nationaux qui n'impacte pas directement la région Paca.
Ainsi, le DR n'a fait aucun commentaire sur le transfert des activités informatiques vers l'étranger (Tchéquie, Pologne, Espagne). C'est vrai que l'effectif cheminot de notre région n'est pas concerné par cette réorganisation, cependant la CFDT y voit un renoncement de la SNCF à réinternaliser les charges de travail. Il est clair que nous condamnons cette méthode.

SA2013, toujours des travaux !

Sur le Service Annuel 2013, le DR a indiqué que celui-ci sera fortement impacté par les travaux de rénovation des voies dont le budget a été augmenté de près de 50 % pour la région Paca. De plus, ils perdureront jusqu'en 2015, et les perturbations qui vont avec aussi. **A commencer par la fermeture totale de la ligne entre Nice et Cannes du 1er au 4 novembre 2012 sans moyen de substitution !**
La CFDT se réjouie que le réseau soit remis en état. Cependant, on ne peut s'empêcher de penser que le manque, maintes fois dénoncé, d'investissement ferroviaire des décennies précédentes, va impacter les voyageurs et les conditions de vie au travail des cheminots (agents des gares, contrôleurs,…). Quelle sera la reconnaissance de la direction vis-à-vis de ces difficultés quotidiennes assumées par des agents en rien responsable de la situation ?
La CFDT s'assurera que les charges de travail des roulants (agents de conduite, contrôleurs) se maintienne, et ne dégrade pas encore une fois les conditions de travail des agents.

Salaire et indemnité de Résidence

Une table ronde nationale « Salaire » se tiendra le 08 octobre prochain avec les organisations syndicales (CFDT-CGT-UNSA-SUD). Comme lors de la venue en septembre de Pepy à Cannes, la CFDT Paca a pointé plus particulièrement le problème de l'indemnité de résidence qui se pose sur notre région. Même si le dernier accord salarial de 2011 signé par la CFDT a permis, entre autres, à 397 cheminots du Var, des Alpes Maritimes et des Bouches du Rhône de bénéficier de l'IR 2, par exemple, environ 18€/mois de plus pour un C 12 échelon 5 au lieu de rien du tout auparavant. Il n'en reste pas moins que la cherté du logement en région Paca mérite que l'IR 1 (cela représente le double de l'IR2) nous soit octroyée, y compris pour les cheminots du Vaucluse !

IRP 2014

Tout le monde le sait, la SNCF actuellement travaille à restructurer son organisation par Activités. Par conséquent, les Instances Représentatives du Personnel 2014 (année d'élections professionnelles) seront reconfigurées. Le périmètre des CE régionaux sera redéfini. A ce jour, le DR n'a donné aucune indication sur l'évolution du CER Paca. Comme dit dans notre déclaration, la CFDT s'inquiète du risque de la séparation des compétences économiques (CE nationaux) de celles des activités sociales des comités d'entreprise (CE régionaux). La CFDT s'oppose à la mise en place d'élus CE à 2 vitesses qui, pour les uns, n'auraient que la compétence économique et les autres ne gèreraient que les activités sociales.

CHSCT – Réforme de la Médecine du Travail

Dans le cadre de la réforme de la médecine du travail (loi n°2011-867 du 20/07/2011 de la mandature Sarkozy), tout employeur doit désigner, après consultation du CHSCT, *« un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise »* (art. 4644-1 du code du travail). Devant cette obligation, la SNCF veut désigner via les CHSCT, le COSEC de l'établissement.

De notre point de vue, la loi étant ce qu'elle est (le démantèlement de la médecine du travail), la SNCF s'empresse de l'appliquer. La CFDT considère que la désignation de ce salarié « compétent » ne peut pas se faire à la va-vite. Le COSEC qui a déjà suffisamment de tâches, a-t-il les moyens de remplir cette nouvelle mission ? A-t-il le niveau des pré-requis souhaitable en matière de santé au travail ? Ne risque-t-il pas en étant placé sous la ligne hiérarchique du DET de subir une discrimination en raison de son activité de prévention ?

Dans un contexte de réforme où les visites de la médecine du travail ne sont plus annuelles mais tous les 2 ans, et sachant qu'une fois sur 2 ce ne serait qu'un rendez-vous infirmier… Ce « salarié » prévu par la loi aura un rôle majeur en termes de la gestion de la santé au travail. De surcroit, pour les agents soumis à la visite d'aptitude sécurité, le risque est grand de voir son certificat d'aptitude non renouvelé car aujourd'hui c'est un organisme indépendant qui les délivre. Ces organismes n'ayant pas à leur charge les agents inaptes, on ne voit pas pourquoi ils « prendraient des gants ». D'où, pour la CFDT, l'importance à venir de la protection et de la prévention des risques professionnels. C'est en ce sens que nous avons demandé au DR de sursoir à la désignation des COSEC. Sur ce sujet, le DR a botté en touche en renvoyant cela aux CHSCT… **La CFDT dénonce cette esquive de l'employeur devant ses responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité…**

Technicentre Paca

Point noir de la région, le matériel était récemment encore la cause de 80 % des suppressions de train TER ! A ce jour, la Direction ayant remplacé le DET avant l'été appelle à une « mobilisation générale de l'Etablissement ». Un plan de redressement basé sur 9 lots est mis en place. D'ores et déjà, 10 agents vont être affectés au Technicentre dont 5 embauches. Pour la CFDT, la défaillance de la ligne hiérarchique ne répond qu'à une partie du problème. Le management aléatoire des années passées abouti à une perte de savoir faire métiers. Le redressement de la production passe inéluctablement par l'écoute des agents et une réponse positive au besoin de formation.

Centre Ligne Directe – Avignon

Avec la fermeture du Centre Ligne Directe d'Avignon annoncée pour la fin de l'année 2012, c'était 18 agents invités à postuler sur des emplois situés à Marseille. La mobilisation des agents, des organisations syndicales et la négociation ont permis de maintenir l'emploi sur la zone avignonnaise. C'est la moindre des choses !

Cependant, la CFDT déplore la fermeture de ce CLD, car nous pensons que cela est un choix stratégique de la Direction devant la baisse nationale des appels Le CLD d'Avignon a été sacrifié.

En contre partie, la négociation a permis d'obtenir la création d'un accueil embarquement sur Avignon TGV. De plus, sur Avignon Centre va être créé d'ici la fin de l'année des roulements qui feront de l'accueil filtrage et du recouvrement de PV. Pour l'instant, ce sont des expérimentations de plusieurs mois qu'il faudra pérenniser.

Le combat continue pour maintenir l'emploi et les déroulements de carrière sur Avignon !

Flux Personnel

Embauches : 151 réalisées pour 204 notifiées.
Mutations depuis le 1r janvier : entrées 94, sorties 63.
Retraites : sur 923 agents retraitables en 2012, 227 seront effectives.

Marseille, le 03.10.2012